

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 23 décembre 1905.

JE voudrais bien parler des affaires de France ; mais nous sommes ici dans l'ignorance absolue de ce que fera le Souverain-Pontife. Les nouvelles qui nous arrivent de Paris semblent toutes pencher pour la soumission des catholiques à cette loi de séparation, mais dont la vraie signification est loi d'asservissement. Les tenants de l'action libérale, M. Piou, M. de Mun, jusqu'à ces jours derniers s'efforçaient de prouver qu'il fallait tirer d'une loi mauvaise le meilleur parti possible, qu'elle était passible d'améliorations et que la lutte aurait été la ruine de l'Eglise de France. Pratiquement, il fallait accepter les associations cultuelles. Que s'est-il passé à Paris ? Je l'ignore. Toujours est-il que depuis quelques jours ces deux personnalités ont changé leur fusil d'épaule, font maintenant des discours hostiles à la loi, et déclarent que les associations cultuelles sont inacceptables.

— La plupart des prêtres en France signent en ce moment des adresses de protestation, et ils assurent leurs évêques qu'ils seront fidèles observateurs de tout ce qui leur sera prescrit, et que s'il y a une lutte dans le clergé français, ce sera dans l'obéissance aux directions et instructions du Saint-Siège. En lisant bien ces adresses multiples, il est facile d'y découvrir une allusion à la résistance ; les curés l'espèrent, bien qu'ils seront les premiers à en souffrir. Mais ils croient avec raison que la religion catholique vaut bien ces souffrances et que la liberté est une marchandise qui s'achète ou se prend. Comme les premiers apôtres, ils n'auront pour l'acheter ni or ni argent ; mais ils ont leur vie, et ils estiment que le liberté de l'Eglise catholique en France ne saurait être assez chèrement payée.

— Le gouvernement français, de son côté, ne reste pas inactif. M. Rouvier fait de la politique et veut obtenir l'assentiment du Saint-Siège aux associations cultuelles, qui sont le gond de la loi. Il ne ménage rien dans ce but et a envoyé des négociateurs à Rome. La loi, a-t-il fait dire, sera ce que la fera le règlement sur la police des cultes ; or j'en ai préparé deux. L'un doux et benin, qui permettra à l'Eglise de se mouvoir ; ce sera celui qui accompagnera l'acte du pape acceptant la loi ; l'autre dur et sévère bouclera complètement l'Eglise de France, et répondra à l'acte pontifical qui refuserait l'obéis-